

## Argumentaire pour la fermeture des vide-ordures (VO)



Groupe Projet Professionnel « Gestion des déchets au Ponceau »

Le 15 décembre 2010

La suppression des vide-ordures représente aujourd'hui un enjeu important en vue de la réhabilitation de notre local poubelle exemplaire. En effet, l'extrémité de ces vide-ordures obstrue l'accès au local poubelle (via la poubelle OM placée en-dessous).

Dans un second temps, ils ne favorisent en rien la qualité du tri sélectif, puisque les résidents, via cette gaine, n'ont plus qu'à jeter l'intégralité de leurs déchets (organiques et recyclables) sans sélectionner les différentes catégories de déchets, tout ceci aboutissant dans la poubelle marron réservée aux ordures ménagères.



Ainsi, il serait plus judicieux de condamner ces dispositifs afin notamment d'améliorer les conditions d'accès au local poubelle ainsi que l'efficacité du tri sélectif. De plus, on peut également dresser une liste non exhaustive des problèmes engendrés par ces colonnes de vide-ordures :

#### 1. Problèmes sanitaires :



L'utilisation des vide-ordures se fait dans des conditions sanitaires peu enviables. En effet, tout et n'importe quoi passe par cette gaine. Certains déchets sont jetés dans le conduit sans être enveloppés dans un sac (litière pour chat, couches...). Par conséquent, ceci peut favoriser l'apparition d'organismes nuisibles, tels que cafards ou souris.

#### 2. Odeurs et bruits :

Les vide-ordures sont séparés des appartements par une unique cloison. Par conséquent, le conduit peut être à l'origine de nuisances sonores à toute heure du jour ou de la nuit.

De plus, en période estivale, cette gaine favorise la conduction d'odeurs nauséabondes provenant du local poubelle.

#### 3. Entretien :

Les vide-ordures sont des éléments à entretenir afin d'éviter leur obstruction ou la prolifération des parasites. Par conséquent, ils sont responsables de charges supplémentaires pour la copropriété.

#### 4. Qualité du tri sélectif :

Ces systèmes de vide-ordures ne responsabilisent en aucun cas le résident puisque celui-ci n'a aucun suivi entre ses déchets et les conteneurs situés dans le local poubelle. Par conséquent, la qualité du tri n'est pas optimisée, ce qui contribue également à amplifier la dégradation du local poubelle.

N'oublions pas que la mauvaise qualité du tri des uns peut décourager les autres personnes s'étant engagées à réaliser un tri sélectif rigoureux.



Ainsi, ces quelques points révèlent que les vide-ordures ne sont plus en adéquation avec les préoccupations du moment, soucieuses de préserver l'environnement et la santé.

Aujourd'hui, dans la plupart des nouvelles constructions, il n'existe plus de colonnes vide-ordure, ceci s'expliquant :

- par la généralisation du tri sélectif au sein des logements collectifs,
- par la surface gagnée par la suppression de ces dernières. En effet, on estime qu'un vide-ordures englobe 2 m<sup>2</sup> pour un studio de 20m<sup>2</sup>.
- par la réglementation qui tend à la suppression de ces dispositifs d'ici 2012.

#### Proposition :

La question des vide-ordures pourrait être mise à l'ordre du jour de la prochaine AG afin de présenter leurs avantages et inconvénients. En France, la suppression des vide-ordures pour des impératifs d'hygiène doit être votée à la majorité des voix de tous les copropriétaires. [Article 25 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965](#) [archive]